



Le procès de cinq militants et sympathisants du mouvement Stand Up for Cameroon, incarcérés depuis douze mois, a déjà connu cinq renvois consécutifs, sans motif convaincant.

Ils s'appellent Collins Nana, Mira Angoung, Étienne Ntsama, Moussa Bello et Tehle Membou. Ces cinq militants et sympathisants du mouvement Stand Up for Cameroon sont en détention provisoire depuis le 22 septembre 2020 à la prison centrale de Douala dans des conditions inhumaines, selon le collectif d'avocats assurant leur défense. Ils sont accusés de conspiration de révolution et d'insurrection. Des faits pour lesquels ils sont passibles d'une peine d'emprisonnement à vie, aux dires de maître Thierry Njifen, avocat au barreau du Rwanda. Le procès ouvert depuis des mois au tribunal militaire de Douala, a déjà été renvoyé cinq fois de suite pour des motifs fallacieux, d'après la défense. « Deux fois sur cinq, le motif évoqué est que les accesseurs ne sont pas présents. Deux fois sur cinq, le commissaire du gouvernement, qui a pourtant enrôlé le dossier, n'est pas prêt pour les débats, ou ses témoins ne sont pas disponibles », déplore maître Njifen. Pour lui, la volonté de la justice militaire c'est le maintien en détention de ces citoyens camerounais le plus longtemps possible.

Pourtant, les cinq inculpés bénéficient, jusqu'à preuve de contraire, du principe de la présomption d'innocence cher au procès pénal, et c'est au commissaire du gouvernement qu'incombe la production des preuves de tous les faits qui sont reprochés à ces mis en cause.

Ce principe fondamental dans le procès pénal a été violé, tout comme les autres principes que sont le contradictoire, le droit à la défense, la charge de la preuve ou encore la comparution libre « pour éviter les préjudices irréparables », selon maître Ghislain Donjio Foming, avocat au barreau du Cameroun. Il regrette que les cinq jeunes n'aient pas été jugés dans les délais raisonnables comme le prévoit le code de procédure pénale. Les cinq Camerounais ont été interpellés sans mandat d'arrêt le 18 septembre 2020 devant une station-service au quartier Bali, à Douala, alors qu'ils stoppaient le taxi devant les ramener dans leurs quartiers respectifs.

Ils venaient de participer à une réunion politique initiée par Stand Up for Cameroon pour clarifier les raisons de la non-participation de cette coalition de partis politiques et d'organisations de la société civile à une marche que le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (Mrc), le principal parti politique de l'opposition, projetait alors pour le 22 septembre. D'après maître Richard Tristel Tamfu Ngarka, avocat, ils ont dans un premier temps été tenus dans un lieu secret. Lorsque l'avocat les retrouve le lendemain après plusieurs recherches infructueuses, il est tard. Car les suspects ont déjà été entendus, des aveux leur ont été extorqués sous des menaces et tortures physiques, et ils ont été contraints de signer le procès-verbal de leur audition en l'absence de leur conseil. La demande de liberté sous garantie est refusée. « J'ai été impuissant de leur apporter mon soutien. On s'achemine vers un déni de justice », déclare maître Tamfu, qui dénonce le « kidnapping » de ces jeunes.

Malade et enchaîné

Prenant la parole le vendredi 10 septembre 2021 au siège de la coalition « Stand Up for Cameroon », devant un auditoire constitué pour l'essentiel de journalistes, veuve Essomba née Ngo Sabine, la mère d'Étienne Ntsama, n'a pas pu contenir ses larmes. « Mon fils a perdu son père alors qu'il n'avait même pas encore trois ans, et il prenait part à une réunion politique pour la première fois, ce 18 septembre ». Comme sous l'effet de la contagion, maman Mero, la génitrice de Moussa Bello, a écrasé quelques larmes chaudes pendant qu'elle racontait la situation piteuse de son fils, dont elle assure toute seule à la fois le rôle de mère et de père, le géniteur de ce garçon ayant regagné l'au-delà il y a tout juste un an. Étienne Ntsama est malade et n'a pas pu prendre ses médicaments, tandis que Tehle Membou est enchaîné sur son lit d'hôpital. La prochaine audience de cette affaire aura lieu le 15 septembre prochain au tribunal militaire.

Le Jour